

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 19 juillet 2022

**N°149/07/2022 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - BUDGET ANNEXE DU PERIMETRE  
DE RESTAURATION IMMOBILIERE**

*L'an deux mille vingt-deux, le mardi 19 juillet à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville de Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 juillet 2022.*

**Présents : 32**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Danielle AMOUROUX, Marie-Claude BERLY, Nadine BON, Daniel BORY, Bernard BOUTON, Michel CAPPELLETTI, Gérard CATALA, Valérie CAURO, Nadia CHEKLIT, Jean Martial DEJEAN, Laetitia DESGUERS, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Philippe FASAN, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Jean-François GARRIGUES, Solal GEA, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Robert INFANTI, Mathieu KÉBOUCHE, Khalid LAABID, Véronique LAGARRIGUE, Fabrice MIEULET, Arnaud MOURGUES, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Sabine SI BELKACEM-CONDAMINES, Quentin SUCAU

**Pouvoirs : 10**

Mesdames, Messieurs Philippe BECADE à Marie-Claude BERLY, Aurélie BURATTI à Nadine BON, Olivier FOURNET à Arnaud HILION, Anne-Marie GRIMAL à Danielle AMOUROUX, Claude JEAN à Véronique LAGARRIGUE, Sophie LARAN à Pauline FORESTIE, Ambre LOPEZ-GIMENEZ à Solal GEA, Angèle LOUCHART à Marie-Agnès DETAILLEUR, Laurence PAGES à Brigitte BAREGES, Mathieu PERGET à Quentin SUCAU

**Absents : 7**

Mesdames, Messieurs Andréa CARO GOMEZ, Lucie FOURNEL, Stéphane GONZALEZ, Sandrine LAGARDE, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Jacques ZAMUNER

**Madame Marie-Claude BERLY donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n° 63 du 22 mars 2022 portant adoption du Budget Primitif Annexe du Périmètre de Restauration Immobilière pour 2022,

Vu la délibération en date du 23 juin 2022 portant approbation du Compte Administratif 2021,

Considérant que le Budget Supplémentaire (B.S.) est un document d'ajustement budgétaire qui comporte une particularité par rapport aux décisions modificatives (D.M.) et doit retracer comptablement l'affectation des résultats de l'exercice 2021, en section d'investissement et d'exploitation et la reprise des reports d'investissement de l'année N-1,

En ce qui concerne l'affectation des résultats, l'obligation comptable est faite à la collectivité de financer prioritairement un déficit constaté le plus souvent en section d'investissement par un excédent constitué en section d'exploitation.

Le Budget Supplémentaire de l'année N est présenté et voté après la constatation et le vote des résultats à travers l'adoption du Compte Administratif de l'année N-1.

Document d'affectation des résultats, document d'ajustement budgétaire, de chapitre à chapitre (chapitre 23 à chapitre 21 par exemple), document de reprise des reports, le Budget Supplémentaire peut aussi retracer marginalement l'inscription de dépenses et recettes nouvelles financées prioritairement par les résultats de l'exercice 2021, si ceux-ci le permettent.

Cette définition du B.S. s'applique pour le Budget Annexe du Périmètre de Restauration Immobilière de la Ville de Montauban.

Ce B.S retrace uniquement en investissement des schémas d'écritures comptable relatifs à la reprise des résultats 2021 et des restes à réaliser de ce même exercice.

**En section d'investissement :**

On retrouve en recette, l'affectation du résultat excédentaire 2021 de fonctionnement, 122 337.34 €, pour couvrir le besoin de la section d'investissement (déficit global incluant les restes à réaliser) constaté à la clôture de l'exercice 2021 du même montant.

En dépense, on constate la reprise du déficit d'investissement 2021, hors restes à réaliser, constaté à la clôture de l'exercice 2021 de 289 382.54 €.

Le total des restes à réaliser 2021, en dépenses d'investissement, à reporter en 2022 s'est élevé à 13 774.02 €.

Le total des restes à réaliser 2021, en recettes d'investissement, à reporter en 2022 s'est élevé à 180 819.22 €.

Le Budget Supplémentaire 2022 présenté s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE ANNEXE  
PERIMETRE RESTAURATION IMMOBILIER 2022**

F/I	R/O	DEPENSES		RECETTES	
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition
FONCTIONNEMENT	REEL	<i>Total Dépenses Réelles Fonctionnement</i>		<i>Total Recettes Réelles Fonctionnement</i>	
			0,00		0,00
	ORDRE	<i>Total Dépenses Ordre Fonctionnement</i>		<i>Total Recettes Ordre Fonctionnement</i>	
			0,00		0,00
		<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	
			0,00		0,00

F/I	R/O	DEPENSES		RECETTES	
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition
INVESTISSEMENT	REEL			10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES
					122 337,34
		<i>Total Dépenses Réelles Investissement</i>		<i>Total Recettes Réelles Investissement</i>	
			0,00		122 337,34
	ORDRE	<i>Total Dépenses Ordre Investissement</i>		<i>Total Recettes Ordre Investissement</i>	
			0,00		0,00
	REPORTS	<i>Restes à réaliser de l'exercice précédent</i>		<i>Restes à réaliser de l'exercice précédent</i>	
		13 774,02		180 819,22	
	<i>Résultat d'Investissement Reporté</i>		<i>Résultat d'Investissement Reporté</i>		
		289 382,54		0,00	
		<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	
			303 156,56		303 156,56
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	303 156,56	<b>TOTAL RECETTES</b>	303 156,56

Le Budget Annexe du Périmètre de Restauration Immobilière 2022 (équilibré en dépenses et recettes) s'établit donc ainsi :

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	TOTAL
<b>Investissement</b>	381 000,00	303 156,56	684 156,56
<b>Fonctionnement</b>	429 676,00	0,00	429 676,00
<b>TOTAL</b>	810 676,00	303 156,56	1 113 832,56

Considérant que le Budget Supplémentaire 2022 – Annexe du Périmètre de Restauration Immobilière dans sa version réglementaire et détaillée a été joint à la présente, et adressé à tous les conseillers municipaux avec la convocation à la séance,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter le Budget Supplémentaire 2022 – Annexe du Périmètre de Restauration Immobilière, tel que présenté.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE PAR 38 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 19 juillet 2022

Le Maire  
Brigitte BAREGES



Le Secrétaire de séance,  
Mathieu KÉBOUCHE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le **22 JUIL, 2022**

De sa publication le : **22 JUIL, 2022**